



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 novembre 2024**

Date de la convocation : mardi 19 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 19 Reconversion de la friche Labat : demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La Ville de Pau a décidé de procéder à la reconversion de la friche industrielle et commerciale des anciens établissements Labat acquise en 2000. L'opération de valorisation de la friche a permis la création de deux pôles.

Un bâtiment d'une superficie de 1344 m² a été réhabilité afin d'accueillir les activités des trois associations suivantes :

- Les Restos du Cœur pour les actions de distribution alimentaire, de vestiaire solidaire, d'ateliers informatiques et d'alphabétisation ;
- L'association Cravates Solidaires qui accompagne les demandeurs d'emploi et les personnes en formation, en travaillant avec eux sur les postures et l'habillement afin de les préparer pour des entretiens ou à des périodes d'immersion en milieu professionnel ;
- L'Association Vivre Ma Ville dont l'activité consiste à mettre à la disposition des demandeurs d'emploi, des moyens de locomotion.

Le second bâtiment, d'une superficie de 824 m², accueille les sièges départementaux des syndicats.

Concernant les modalités de réalisation des travaux, la Ville de Pau a souhaité que la reconversion de la friche soit un projet exemplaire en matière de développement durable.

Ainsi, les bâtiments ont fait l'objet d'une isolation renforcée et un système de chauffage total et de production d'eau chaude par géothermie sera installé. Enfin, l'opération inclut un volet important de désimperméabilisation des espaces extérieurs et d'aménagements paysagers.

Le coût de cet investissement s'est élevé à 4 768 035 € HT. Il vous est proposé de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, un fonds de concours d'un montant de 700 000 €, conformément au plan de financement annexé.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser M. le Maire à solliciter un fonds de concours à hauteur de 700 000 € dans le cadre des travaux de reconversion de la friche Labat, conformément plan de financement figurant en annexe ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer la convention financière correspondante.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU